

L'UIMM et les syndicats s'accordent sur une revalorisation de salaires

« Revalorisation salariale en vue dans la métallurgie », titre **Le Figaro** qui signale qu'hier, à la suite de négociations, les représentants des salariés de la métallurgie et du patronat sont tombés d'accord pour revaloriser de 4,7 % les salaires minima conventionnels des ingénieurs et cadres du secteur. Du côté des salariés, le document a été signé par les trois organisations syndicales représentatives dans la branche (CFDT, CFE-CGC et FO). Du côté du patronat, cet accord a reçu l'aval de l'UIMM qui représente environ 42 000 entreprises. Parmi les secteurs couverts : la transformation des métaux, mais aussi la mécanique, l'automobile, l'aéronautique. Les partenaires sociaux se sont félicités d'avoir pu aborder les prochaines étapes de leur agenda social, portant sur de prochaines revalorisations. Ces accords ne cessent de se multiplier depuis plusieurs mois, en raison du retour de l'inflation. Résultat, les salaires ont connu un bond exceptionnel lors de l'année écoulée. Celui des ouvriers et des employés s'est par exemple envolé de 4,5 %. Ce rythme soutenu a poussé la grille salariale de nombreuses branches au-dessous du salaire minimum légal. D'autres, au contraire, s'en sortent exceptionnellement bien. (**Le Figaro, p.23**)